

autres. Même lorsque des intérêts directs entrent en jeu, tels des liens familiaux ou des investissements, il ne sera pas toujours possible de prévoir les conséquences d'une mesure envisagée. Une protestation publique, par exemple, surtout si elle est faite sans avertissement et isolément, peut fort bien provoquer une réaction négative alors que le même geste, posé de concert avec d'autres et après mûre réflexion, peut donner des résultats positifs. Une protestation privée qu'il serait facile d'ignorer peut tout aussi bien être acceptée si le pays en cause la perçoit comme étant liée à d'autres aspects importants des relations. Chaque cas appelle un jugement diplomatique et politique spécifique et les règles générales se révèlent peu utiles.

On trouvera peut-être démesurée l'importance accordée ci-dessus aux difficultés d'application des principes et des idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant, là comme ailleurs, il n'est pas toujours vrai que tout comprendre signifie tout excuser. Il faut mieux comprendre la diversité et la complexité des questions se rapportant à la politique étrangère et aux droits de la personne si l'on veut mettre fin aux pires abus ou les prévenir. Bien comprendre ces questions ne réduit pas nécessairement l'aptitude à porter un jugement moral; cela dépend du caractère de chacun. D'ailleurs, quel serait la valeur d'un

jugement qui ne reposerait pas sur une vérification au moins élémentaire des faits. Peu de gouvernements sont prêts à confier à des mécanismes internationaux des pouvoirs d'enquête et d'arbitrage sur lesquels nous comptons désormais dans l'administration de nos affaires intérieures. Par contre, la plupart doivent tenir compte de l'opinion publique internationale qui provient de sources impartiales et bien informées.

Laissons le dernier mot au Secrétaire général de l'ONU:

«C'est sans doute dans le domaine des activités internationales que nous mesurons plus que dans tout autre l'abîme qui sépare les déclarations idéalistes et la dure réalité. Le principe fondamental, c'est que le respect de la dignité de l'homme en tant qu'individu est fondé sur des valeurs universellement acceptées et que, par conséquent, où que ce soit qu'elles se produisent, les atteintes aux droits de l'homme sont un sujet de préoccupation légitime pour la communauté internationale. Comme une telle notion touche à la souveraineté des États membres et touche également aux relations entre les droits de l'individu et ses devoirs envers sa communauté, nous nous trouvons confrontés de ce fait au problème extrêmement ardu qui consiste à mettre ces principes en action et à réaliser un équilibre effectif entre les exigences d'ordre national et les exigences d'ordre international.»

## L'impact des droits de la personne sur la détente

par Adam Bromke

L'interpénétration croissante des États-nations a universalisé la question des droits de la personne. Quotidiennement, les médias sensibilisent ceux d'entre nous qui vivent sous des régimes démocratiques aux violations des libertés individuelles dans d'autres parties du globe que ce soit en Ouganda, au Chili, en Iran ou ailleurs. De tels actes de persécution choquent notre dignité en tant qu'êtres humains et suscitent votre sympathie pour les victimes. Depuis environ dix ans maintenant, les médias occidentaux accordent une attention particulière aux violations des droits de la personne en Union soviétique. Le présent article se limite aux droits individuels et n'aborde pas les aspirations à la liberté de divers groupes nationaux en Union soviétique ni les efforts des autres pays d'Europe de l'Est pour obtenir leur indépendance nationale. Ce dernier problème est plus complexe car il comporte, en plus de la suppression des libertés individuelles, le refus du droit à l'autodétermination nationale.

Cet intérêt que nous portons à la situation dans les pays d'obédience communiste s'est accru parallèlement au progrès de la détente entre l'Est et l'Ouest. De fait, les deux phénomènes sont très étroitement liés. Un meilleur accès à l'URSS nous a davantage sensibilisés aux restrictions qu'on y imposait aux libertés individuelles. Durant la guerre froide, pendant laquelle les répressions étaient beaucoup plus généralisées et brutales, nous nous sentions plus isolés et, de toute façon, nous ne comptons guère pouvoir changer cet état de choses. Depuis lors,

---

*Le professeur Bromke est directeur du Département de science politique à l'Université McMaster et président du Comité international pour les études soviétiques et est-européennes. Il a écrit et commenté plusieurs livres, dont *The Communist States and the West* (en collaboration avec Philip E. Uren). L'article ci-contre n'engage que l'auteur.*